VILLE DE ROYAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER PLACE CHARLES DE GAULLE DU 19 AU 24 MARS 2007

EH/CB APM 07/0275

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Madame Hélène D. VERNEUIL (Responsable Section de Royan de la Ligue), sise 23 bis avenue de la Grande Côte - 17570 ST AUGUSTIN, en date du 16 février 2007,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de la semaine nationale de lutte contre le cancer, du 19 au 24 mars 2007,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par deux chapiteaux de 5 \times 5 mètres du 19 au 24 mars 2007 dans le cadre de la semaine nationale de lutte contre le cancer.

Ces tivolis seront ouverts au public le mercredi 21 mars 2007 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le montage des deux tivolis sera effectué par le Département Animation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 09 mars 2007

Certifié exécutoire En vertu de l'article L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le 13 mars 2007

Le Maire, H. LE GUEUT